

Le fédéral a fait quelques tentatives pour obtenir l'amortissement des bons.

On lit en effet dans le premier rapport de gestion du Jura-Simplon (1899), page 100, sous la rubrique « Etablissement du bilan d'entre » :

« Les négociations entamées avec le département fédéral des chemins de fer en vue d'établir le bilan de la Compagnie suisse... »

« On ne peut faire disparaître c'est l'engagement inscrit sur les bons : Le Conseil fédéral veillera tout spécialement à l'amortissement des bons. »

« Un volume de fr. 3,742,302.74 est portée dans les postes à amortir pour le paiement des bons de jouissance dont l'amortissement est prescrit par décret fédéral du 10 décembre 1889. »

« Mais chose étrange, l'année suivante cette rubrique a amorti disparu du bilan sans aucune explication et jamais on ne vit reparaitre ; mais ce qui subsiste, ce qu'on ne peut faire disparaître c'est l'engagement inscrit sur les bons : Le Conseil fédéral veillera tout spécialement à l'amortissement des bons. »

« On voit donc qu'à partir de 1891, les bons sont exclus des préoccupations du Conseil fédéral. D'ailleurs ces préoccupations étaient sollicitées par le gros œuvre du rachat global de nos voies ferrées. »

« Des lois spéciales furent présentées aux Chambres qui les votèrent, ce qui permit de faire cette vaste opération à de bonnes conditions particulièrement avantageuses. »

« En ce qui concerne le rachat du Jura-Simplon, c'est une opération qui fut réalisée à la satisfaction d'un bénéfice représentant un capital bien supérieur à 100 millions. Si ce gain colossal, entièrement réalisé au détriment des ayants-droit du Jura-Simplon devait être diminué de 4 à 5 millions pour permettre au Conseil fédéral de faire honneur à ses engagements, où serait le mal ? L'opération n'en resterait pas moins prodigieusement avantageuse pour les finances fédérales. »

« On vient de par la Constitution chargée de gérer la fortune publique et nous avons tout ce que vous en faites de zèle et d'énergie à l'accomplissement de cette tâche. »

« Mais, Messieurs, vous n'ignorez pas que vous avez bien d'autres devoirs et il en est un qu'il ne sera jamais nécessaire de vous rappeler : c'est celui qui consiste à conserver intacts le bon renom, l'honnêteté, la dignité du gouvernement helvétique. »

« Je dis cela, Messieurs les conseillers, parce que j'estime, parce que je suis convaincu que la question de l'amortissement des Bons est une question de bonne foi ; elle ne dépend pas seulement de la somme à débiter sur la valeur du réseau, elle dépend aussi et surtout, après les promesses faites, de la loyauté du Conseil fédéral. »

BERNE. — Une condamnation. — La chambre criminelle vient de condamner à 13 mois de maison de force et à 15 ans d'expulsion un Italien qui, dernièrement, se présentait chez un bijoutier de la Grand'Rue pour lui vendre une chaîne en or. Le bijoutier ayant immédiatement soupçonné qu'il n'avait pas devant lui le légitime propriétaire de la chaîne, évaluée à 140 fr., fit prévenir la police. Le personnage déclara que la chaîne appartenait à un de ses compatriotes qui l'avait reçue d'un étranger dans le canton de Neuchâtel. De fil en aiguille on arriva à reconstituer l'histoire de la chaîne qui provenait d'un vol commis avec une audace extrême, en février 1902, dans un chalet de Muri, appartenant à Madame d'Ernst-Ernest.

ST-GALL. — Terrible accident. — Un accident vraiment épouvantable s'est produit à Krätzing, près Brügglen, commune de Straubenzell, dans la nuit de dimanche à lundi. Un jeune homme aveugle, âgé d'une vingtaine d'années, est tombé du troisième étage de la maison de ses parents sur un « tuteur » d'arbre de 3 1/2 centimètres de diamètre. Le pieu pénétra au-dessus du bassin, longa la colonne vertébrale et ressortit dans le dos.

VAUD. — Drame. — On a des raisons de croire que le promoteur qui a disparu dans le lac, lundi, à la hauteur de Chamblandes, est M. Capra-Neudegger, de Chessel, entrepreneur, domicilié à Lausanne, place du Tunnel. M. Capra reconnut le chapeau de feutre retrouvé par les bateliers d'Ouchy comme étant celui de son mari. Elle a déclaré que celui-ci l'a quitté lundi matin, disant aller au restaurant de Fleur-d'Eau, à Chamblandes, pour se rendre de là à Leyrin. Depuis ce moment, elle ne l'a plus revu. M. Louis Perrin, à Ouchy, le Préfet du bateau, et deux de ses employés, à qui a été montrée une photographie de M. Capra, ont, après quelque hésitation, déclaré qu'elle correspondait aux traits de celui qui loua la péniche.

ÉT-RANG-ER
GRANDE-BRETAGNE
Encore le drame de Mont Farm. — Les restes de Miss Holland ont été enterrés mercredi à Saffron Hill. Pendant la nuit on les avait apportés de Mont Farm dans un corbeil de chêne garni de fleurs et déposés dans une boîte de marbre près du cimetière. M. Ernest Le Grand Holland et les autres parents de la défunte assistèrent aux obsèques.

CHRONIQUE LOCALE

Ce numéro est composé de six pages.

Timbres-rabais.

Nous recevons de M. Emmanuel Grandjean une longue lettre que nous devons résumer. « Le débat était ouvert sur cette importante question, veuillez me permettre, au nom d'un groupe de négociants, de féliciter publiquement M. Morel pour la position très nette qu'il a prise dès le premier jour, dans son organe l'Epicier suisse, contre les timbres-rabais de toutes couleurs qui envahissent le commerce de notre ville. »

« Pendant longtemps nous vivions sous ces craintes de chimères, nous nous doutant pas que ce nouvel impôt, imposé au commerce de détail, prônerait un développement aussi considérable; mais aujourd'hui que ce même commerce de détail criait que nous sommes forcés de reconnaître que M. Morel avait raison, et nous croyons le moment venu de ne pas nous dérober plus longtemps aux sollicitations pressantes de nos clients, en nous rangeant résolument à ses côtés pour combattre de toutes nos forces les timbres-rabais. »

« Que les trois sociétés de timbres-rabais se disent ce qu'elles ont à dire, mais nous ne nous laisserons pas aller à l'aveugle, nous nous en rendons bien compte ; nous ne sommes pas un groupe de négociants parfaitement décidés à mettre un terme à cet étrange système d'escroquerie. »

« Nous entendons être maîtres chez nous, et malgré les menaces de ces messieurs, qui nous laissent froids, nous leur prouverons que nous n'avons pas besoin d'eux pour imposer à notre commerce un escroquerie dont il ne veut plus et dont le public lui-même commence à comprendre les inconvénients qui dépassent de beaucoup les avantages. »

« Quant à la question des contrats qu'elles ont fait, laissez-nous en rire; nous discuterons la valeur de ces contrats quand le moment sera venu; en attendant nous nous soucions que les caractéristiques n'aient pas encore été inquiétées, eux qui pourtant ont décidé officiellement, en séance de leur corporation, qu'ils ne délivreraient plus de timbres-rabais au timbre-escroquerie à partir du 1er avril dernier, sous peine d'une amende de 50 fr. »

Budget 1904. — Dans sa séance de ce matin, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de loi sur les recettes et les dépenses pour 1904.

Tir. — La Société de tir militaire l'Avenir de Satigny donnera son deuxième tir militaire, exercices obligatoires, dimanche 17 courant, de 7 h. 1/2 du matin à la nuit; il sera délivré comme souvenir un joli joblet métallé, à tout tireur ayant rempli les conditions du programme de tir.

Voici le premier liste des dons d'honneur offerts pour le tir de l'Arquebuse, qui aura lieu du 6 au 8 juin, à St-Georges :

- Conseil d'Etat, fr. 125. — Conseil administratif 125. — Commune de Plainpalais, 100. — Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, 1900. — Prix Fieze 500. — Prix Pralox, 80. — Vicat, 30. — Frix Metz Basso-d'Busy, 35. — J. Ehrensperger, 30. — E. Corbaz, 30. — Imprimerie Chapalay et Motter, 30. — J. Lanz, 20. — Dupont, 5. — Société fédérale de gymnastique, 30. — Id. des Amis du Mannequin, 20. — Id. l'Avenir de Satigny, 15. — Id. de Satigny-Russin-Dardagny, 15. — Id. du Grand-Saconnex, 20. — Id. de Carigny, 20. — Id. des Carabiniers de Caroge, 20. — Id. Militaire des Carabiniers genevois, 25. — Id. du Canon de Caroge, 25. — Id. des Officiers, 25. — Id. des Leuz, 20. — Id. des 200. — Id. des Sous-Officiers, 20. — Section de gymnastique, 15. — Société du Plan-les-Oulettes, 15. — Id. la Fraternelle de Bernex, 15. — Id. du Monstegnon, 20. — Id. du Guidon, 20. — Id. des Braciailleurs, 20.

Cirque Rancy. — Représentation du grand gala ce soir au Cirque Rancy, comparu de nombreux artistes. Parmi eux, Mlle Louise Triand, dans sa sensationnelle audition de la corde japonaise. Le chion sauveur, dressage de M. Georges Loyal; le jongleur antipode, M. Clark; le jeu du gant, fantaisie équestre, par MM. Reuz, Bazala et Bechet. Toujours au programme la troupe Parisi, acrobates; Mme Matilda Reuz, écuyère de haute école; Morris et Théodore, excentriques; les frères Clarke, écuyers; M. Rancy, et ses chevaux dressés.

Dimanche, deux représentations, à 3 h. et à 8 h. 1/2, avec toutes les nouveautés mentionnées ci-dessus.

Réclamations douanières. — Nous avons reçu la communication suivante :

« L'Administration des douanes est celle qui rapporte le plus d'argent à la Confédération mais c'est aussi celle qui est la plus onéreuse au public. On peut lire les gâchets du bureau de la douane à la gare des marchandises les annotations suivantes :

« Attendu 20 minutes. » « Attendu 3/4 d'heure. » etc., etc., ce qui veut dire que le bon public est obligé d'attendre 20 minutes ou 3/4 d'heure quand ce n'est plus pour obtenir les acquits de douane des marchandises venues de l'étranger soumises aux droits de douane. Or le public qui est appelé à figurer devant ces guichets n'est pas composé de rentiers et tout le temps qu'il perd inutilement devant ces guichets administratifs diminue son argent de tant qu'il perd pour lui. Il ne semble que l'Administration douanière pourrait mettre un plus grand nombre de fonctionnaires afin que le public ne perde pas son temps. »

Nous avons soumis cette réclamation à M. Monnier, directeur des douanes de 4ème arrondissement, qui nous a donné les explications suivantes :

« Je n'ai jamais reçu de plaintes au sujet de retard apportés dans l'expédition douanière à la gare. Il en est de même des chefs de bureau de la dite gare, les mesures sont prises d'ailleurs souvent longtemps pour activer autant que possible l'expédition, en ce sens que celle qui concerne le service des chemins de fer est complètement distincte de celle du public, et qu'en outre le bureau dispose d'un personnel suffisant. Que des retard puissent se produire malgré tout, cela est compréhensible, attendu que toutes les marchandises arrivant en gare, étant inscrites à l'arrivée sur des feuilles de contrôle, sur lesquelles elles doivent être bifflées lors de leur expédition pour l'importation ou le transit, il est matériellement impossible de faire exécuter ce travail simultanément par plusieurs employés. Or, comme ces feuilles de contrôle, ainsi que les numéros que portent les arrivées, sont au nombre de deux, et qu'il faut attendre sur les lettres de voiture, proviennent de la Compagnie du P.-L.-M. et quo des erreurs de numérotation peuvent se produire, il en résulte parfois dans le pointage des expéditions, des retards qui ne sont nullement imputables au personnel de la douane. Mais aucune plainte quelconque ne m'est jamais parvenue, et si j'en eusse reçue, j'aurais naturellement visé au nécessaire. »

« De reste que réclamation me parait aller du pair avec celle d'un autre genre, celle de l'insuffisance de nos prévisions de machines, renforts à nos machines formées dans un sens et dans un but absolument malveillants. Dans le cas particulier, quelle valeur pouvait avoir deux ou plusieurs inscriptions anonymes, dont l'exactitude ne peut être contrôlée? Le bureau de la gare P. V. (marchandises) a fait en 1902 une recette de fr. 4,504,801 et a procédé à 225,000 expéditions. Croion, qui se réclame du service et les a été, déclare, des plaintes n'aurait-il pas été formulées par les intéressés, dont une grande quantité, suivant les commissionnaires, y ont tous les jours! »

L'exposition permanente a reçu des peintures de MM. Proessel, Duvoisin, Ferrario, Vallet, Reuter, Gillard, Ferdi-Gros, L'Huillier, Renkewitz et de Mmes de Stutz, Roguin, Du Pan, Cramassel, Gaudin, Annon, Matti-Jordet, Anselmier.

Distinction. — M. Barbezat, à Payerne, vient d'obtenir à l'Exposition internationale de Paris, section d'hygiène, la médaille d'or pour son produit antichrématisant. Antalgine, ainsi qu'il est noté sur son diplôme. Ces produits ont été reconnus excellents par le jury composé d'hygiénistes et de médecins.

Culte protestant à Bernex. — On nous prie de rappeler que c'est dimanche à 2 h., dans la salle de réunion de Bernex, qu'aura lieu le colloque mensuel que M. le pasteur Dücker célèbre dans cette localité.

Confiseurs. — La fête des confiseurs, pâtisseries, chocolatiers au stand de Caroge dimanche 17 courant s'annonce comme devant avoir un plein succès. Le cortège annuel prendront part plusieurs syndicats partira de chez Mornaz, rue du Coeurier, à 1 h. 1/2 précise.

La planche des prix déjà magnifique, s'est encore augmentée cette semaine et il y a de quoi contenir tout le monde.

De plus les joyeux confiseurs réservent quelques agréables surprises à leurs visiteurs et visiteurs que la gourmandise tentera.

Grati. — Dimanche prochain, salle Fluhr (Jonction), à 8 h. du soir, aura lieu un concert, donné par l'Harmonie-Grati de Genève, sous la direction de M. Obrock. De 10 h. à 11 h., grand bal.

Fantaisies ferrugineuses

Les chemins de fer fédéraux. — **Genf, Genf.**

« Un groupe de commis-voyageurs français, venant de Lausanne par le train de nuit, furent réveillés en sursaut, l'autre matin, entre Versoix et Genève? »

« Genf, Genf, orisât le conducteur. — Ben, dit un marchand de vins, je croyais que nous arrivions à Genève. — Les autres, nous serons trompés de train à Lsanne, dit un représentant d'une grande hucherie du Midi. — Sapristi, un jour de perdu... Mais je ne connaissais pas cette station. — Mon bon, dit le Marcellais, nous arrivons en Suisse allemande... Fant demander à ce conducteur... Pourtant, en partant de Vevey, on nous avait indiqué cette voiture directe... — Hic, conducteur... — Ça va bien? (Que voulez-vous). — Traus de Lait, il ne sait pas le français. Dis-donc, Isidore, toi qui sais l'allemand, demande lui un peu où nous sommes. Isidore s'exécute : — Herr Conductor, wir haben verloren, was ist Genf gewesen... Le conducteur : — Ich cha ni spanisch (je ne comprends pas l'espagnol). Was veut? (que voulez-vous). Le marchand d'huile se désespère. Il montre son billet au conducteur, qui à l'air étonné, avant de répondre, dit : — Ça va bien, ça va bien, ça va bien. (Vevey-Genève, c'est juste). Et de sa belle et forte voix, il dit, encore une fois : — Genf, Genf. Les voyageurs de commerce respirent. Incognito. »

EDITIONS DE LA VIEILLE

Cinquième édition d'hier

Chronique locale

Société de la presse suisse. — Les membres de l'Association de la presse genevoise désireux de participer au banquet de la « Société de la presse suisse », qui aura lieu le dimanche 24 mai, à midi et demi, à l'hôtel Beaulieu-Séjour, Champel-les-Bains, peuvent se procurer une carte au prix de cinq francs en s'adressant à M. Gaspard Vallotte, président de la société, rédaction du journal *La Suisse*. Un chaleureux et excellent accueil leur sera réservé.

Cette carte donne également le droit d'assister à la réunion familiale qui aura lieu à la Brasserie de Saint-Jean, le samedi soir 23 mai, à 8 h. 1/2, ainsi qu'à l'excursion aux Treize-Arbres (Salève), le dimanche 24 mai, à 3 h. 1/2, par le tramway Genève-Vevey et par train spécial gracieusement offert par la Compagnie du chemin de fer électrique du Salève.

Caroge. — Le Conseil municipal de Caroge a tenu ces temps derniers plusieurs séances. Il a reçu communication du comptable-rédacteur. Les principaux chiffres sont les suivants :

Dépenses fr. 206,372.30, recettes 192,022.10; déficit 14,350.20; abattoirs, recettes 27,601.00, dépenses 12,485.55, bénéfice 15,207.35; eaux, dépenses 28,359.70, recettes, abatement aux particuliers 20,398.20, déficit 6561.63.

Cette somme correspond approximativement au prix de l'eau employée annuellement par la commune chiffrée sur une base de 18 fr. le litre munité.

Capital engagé au 31 décembre 1901 fr. 411,219.05, en 1902 (pour le filtre) fr. 407,000. Total 415,829.05.

La vérification du compte-roulé est confiée à MM. Borloz, Delphin, Thévenod, Longet, Moriand, Tschumi et Vuaroch. M. Pierre Vibert et Henri Streit, sous-chefs du corps des sauveteurs auxiliaires, ont donné leur démission. Le Conseil a accepté ces démissions avec remerciements pour les services rendus et nommé ces deux messieurs sous-chefs honoraires. Par suite de ces démissions, le Conseil procède aux promotions suivantes : sous-chefs, MM. Charles Lovet et James Chamblond; brigadiers, MM. Glardon et Moser; secrétaire-brigadier, M. Jules Dunand.

À la fin de la séance du 5 mai, le Conseil a procédé à la nomination des résidents. Son choix s'est arrêté sur Mlles Annette Döröz, Marguerite Perrin et Elise-Mario Laurent. En outre il a mis au bénéfice du Fonds Mueun, Mme Flotron-Fournier, qui l'an dernier déjà avait postulé comme résidente et qui depuis a convalu à justes noces.

Dans sa séance du 12 mai, le Conseil municipal a voté un crédit de fr. 621.85 pour solder les réparations faites à la digue de l'Arve.

M. Vibert a rapporté ensuite sur la question de la Salle des fêtes. On se souvient qu'une pétition avait été adressée au Conseil par les différentes sociétés de Caroge, demandant la gratuité de la salle des fêtes pour leurs concerts.

M. Vibert croit que la commune ne peut pas aller aussi loin que celle d'autant plus que le revenu de la Salle des fêtes est pour ainsi dire nul en regard de son capital d'établissement. On pourrait néanmoins en compléter le mobilier, en achetant, entre autres, 100 chaises.

Après l'exposition de la question, le Conseil l'a renvoyé à une commission composée de MM. Thévenod, Tschumi, Moriand, Vibert et Borloz.

Echos du Bazar français. — On nous communique la lettre suivante adressée au Président de l'Association de la presse genevoise, par M. Rognauld, Conseil général de France à Genève :

« Je vous prie de lui prêter pour l'aider à mener à bien la tâche entreprise. Cet appui a été si précieux et une bonne part du succès est due, sans aucun doute, à la large et précieuse collaboration que vous ont bien voulu consacrer à l'organisation de ces fêtes. »

« Le Comité me prie de vous transmettre, à tous les vôtres syndicat, l'expression de sa vive gratitude pour le dévouement que vous avez bien voulu témoigner en cette circonstance. Je suis heureux de le faire et d'y joindre mes remerciements personnels. »

« Veuillez, je vous prie, en faire part aux membres de votre Association, et agréer, etc. »

Le Consul général de France

Nouvelles sportives. — Ainsi que les années précédentes et dans le but d'intéresser ses membres par la création d'une bibliothèque et l'achat d'un matériel de projections le club montagnard « Le Croissant », fondé en 1894 et ayant son local au café du Levant, place du Port, organise durant les cinq dimanches du mois, dans la cour du café Bergue, 13, Glacis de Rive, une poule comprenant Tir à la carabine, Jeux de tonneau et Marin, avec nombreux prix en espèces et nature. La commission chargée de l'organisation de ce tournoi a pour présidents MM. Chappuis et Chappuis, et pour secrétaire MM. Chappuis et Chappuis. Les inscriptions sont reçues chez M. Obrock, rue du Coeurier, à 1 h. 1/2.

Pédale de St-Cervais. — La prochaine sortie subventionnée aura lieu dimanche 17 courant avec l'itinéraire suivant : St-Julien, Viry, Vullens (dejeuner), Frangy, Bellegarde (diner), Collonges, Port de l'Écluse, St-Genis, Meyrin. Départ du local à 6 h du matin. Les partants de l'après-midi (1 h. 1/2) rejoindront à Collonges.

Association montagnarde genevoise. — Dimanche 17 mai, course annuelle à Balajoux. R. n. v. deux clubs à 6 h. 1/2, gare des Volandiers. Départ du train à 7 heures.

Etoile Sportive Genevoise. — La grande réunion pedestre qui devait avoir lieu le 10 mai, a été renvoyée au dimanche 17, même temps qu'aura lieu l'excursion au Parc des Eaux-Vives. Cette réunion s'annonce comme un gros succès. Au nombre des engagements reçus citons : Pételaz, Butting, Pellet, Triololet, Dulac, Beney, Burter, Mamet, et l'Anglais Deward, le Lyonnais Simon et Lazartoli, de Turin.

La réunion commença à 3 heures : 1. Course 200 mètres, finales (hauteur 1 m. 20); 2. Course de 1500 mètres; 3. Course avec filets (intermédiaire course); 4. Course de 2500 mètres. Pendant les courses, concert instrumental. Le jury est composé de MM. E. Plojoux, Hirsburger, Max Burgi, M. Marforio G. Mœckly. Si la temps veut bien être et de la partie, il se fera aussi autour de la coquette piste du Parc des Eaux-Vives. Toutes ces courses sont sous les règlements de l'U. A. S.

Automobile. — C'est une véritable fête qui se prépare à l'occasion de l'assemblée générale annuelle à Genève de l'Automobile-Club suisse. On compte sur 200 participants, qui arriveront samedi et dimanche de toutes les contrées de la Suisse et même de l'étranger, la plupart avec leurs voitures. On peut donc s'attendre à une grande animation en ville et dans les environs.

Samedi soir, aura lieu à l'hôtel de la Métropole, un dîner festif, à l'occasion de la réception des arrivants. Dimanche matin, à 10 h., assemblée générale. Le président de l'U. A. S. M. Aloys Naville, présentera le rapport annuel ; élections, projet d'organisation de l'U. A. S. en sections, secrétaire permanent, etc. À midi et demi, dîner officiel ; à 7 h., réunion familiale.

Lundi aura lieu une importante manifestation sportive : la course au kilomètre sur la route de Chancy, entre R. n. v. et Chancy. On compte sur une participation d'une cinquantaine de voitures ou de motocycles. La liste d'inscription était close hier au soir. On peut signaler à l'occasion de cette course une innovation très originale : le contrôle automatique, les voitures passant au départ et à l'arrivée sur un contact électrique en relation avec un chronomètre spécial. On attend beaucoup de cette invention de M. Corbaz, chronométriste officiel de l'U. A. S. Après la course, pique-nique.

Le premier prix sera attribué aux membres de surveillance et de sécurité nécessaires.

Football. — Jeudi, Amicitia F. C. de Plainpalais, équipe mixte 1er et 2ème team, a terminé sa saison par un match contre Hollène qui leur permit de remporter une victoire de 5 buts à 3. — Voici la composition de l'équipe d'Amicitia : but : Andre; arrières, Perier, Roichen; avant, Busat, Boulanger, Cochaut; dévants, Pelligot (cap.), Pattay, Fesson, Bonnot (2 goals), Merrens (2 goals).

Le premier goal a passé après un malencontreux coup de pied d'un joueur d'Hollène.

A la police. — Le Conseil d'Etat procédera probablement dans sa séance de mardi aux nominations dont nous avons parlé.

Exposition municipale. — Notre salon s'est ouvert cet après-midi sans tambour ni trompette, en présence de M. Piquet-Pages, délégué aux beaux-arts, de MM. Pricam et Dabel, conseillers administratifs et du personnel qui a mis tous ses soins à l'organisation rapide de cette exposition. Le temps qui était accordé pour cette vaste installation était excessivement restreint, le Bazar français ayant duré jusqu'à la fin du mois dernier. Mais les écoliers et les amateurs ont vu avec plaisir que les objets présentés n'ont rien de commun avec ceux que l'on voit d'habitude dans les expositions d'art. Les objets exposés sont devenus de plus en plus intéressants et de plus en plus nombreux.

L'installation matérielle est nouvelle comme disposition et parfaitement réussie avec sa grande salle centrale, ses nombreuses salles secondaires et son buffet d'abaissement des salons et pratiquement disposé.

On a pu ainsi voir l'orchestre d'Allesandro Paganini, les visites de la commission d'art, les divers morceaux joués et y compris une fantaisie sur *Louise*, très habilement arrangée par un des artistes de l'orchestre.

L'exposition restera ouverte jusqu'au 15 juin. Elle ne manquera pas de visiteurs.

Inondation. — Hier jeudi après-midi, vers cinq heures, à Bellevue, une conduite d'eau a sauté, causant d'assez importants dégâts. Le service des eaux à été aussitôt informé par la gendarmerie et il est venu procéder aux réparations. En attendant, les propriétaires ont été évacués et les travaux effectués.

« Monsieur le Président, « Le Comité de l'œuvre des vieillards et incurables français est très reconnaissant à la presse genevoise du concours qu'elle »

a pénétré dans la cuisine du logement de Mlle Perrier, puis dans le hangar et dans le poulailler de Mme Fialletoux. Une couvée de huit poussins et une autre, non encore éclosa, ont été... victimes des eaux. Il y a encore à signaler quelques dégâts dans la propriété d'Oltmann.

Barrage. — MM. Turrisse et de Loriot ont adressé au Conseil d'Etat une requête en vue de l'autorisation de créer un barrage sur la Rhône, en amont du pont de Chancy; 2° d'obtenir une concession de force motrice sur la Rhône en cet endroit.

Cette requête sera publiée et affichée pendant un mois dans les communes de Chancy, Dardagny et Aully.

Entrepôts. — La société des Entrepôts de l'Etat a été autorisée à faire procéder à la vente aux enchères des épaves qui y sont déposées depuis plus d'un an sans que les destinataires aient acquitté les droits et frais, ni renouvé leurs inscriptions.

Cadavre. — Nous avons dit qu'on avait vu un cadavre flotter sur l'eau devant Coligny. M. l'adjoint Panchaud a procédé aux formalités d'usage et il a fait transporter le corps à la morgue judiciaire par les soins de la maison Erard. M. le procureur Mègevard a procédé ce matin à l'examen du corps, qui a dû séjourner une quinzaine de jours dans l'eau. On n'a trouvé dans les vêtements aucun objet ou papier permettant de constater l'identité. Le cadavre est celui d'un homme de 60 à 65 ans, bien vêtu ; veston bleu, gilet de chasse et gilet bleus, pantalons rayés gris, cavatine noire; le linge ne portait pas de marque. Dans le portefeuille on a trouvé une somme de 2 fr. 90.

A Choulex. — Un arrangement est intervenu entre la municipalité de Choulex et le Conseil supérieur de l'Église catholique nationale, au sujet du différend dont nous avons parlé. Le culte catholique national sera transféré à l'église de Choulex, dans la salle de la mairie. Cet arrangement a été sanctionné par le Conseil d'Etat.

Adjudication. — Le conseil administratif a adjugé les travaux de parquerie et de planchers propres de l'herbier Delessert à M. F. Ody.

Chronique du feu. — Hier jeudi soir, vers huit heures, M. Charles U. serrurier, remarquant que la fumée sortait des fenêtres de l'appartement de Mme P. Fuster, n° 10. Les gendarmes du poste des Trois-Perdrix se rendirent dans le logement pour constater que la chaise à balayures était en feu. Mme F. n'a pu expliquer que ce commencement d'incendie a été causé par un court-circuit sur place des hommes de P. P.

Une rencontre entre cyclistes s'est produite hier au soir, place de la Synagogue. M. Félix P., électroicien, sur la machine n° 5196 et son frère sans qu'il ait fait feu du feu de l'autre. M. F. a roulé sous le char de M. Fricot, boucher, mais n'a fort heureusement pas été blessé.

Nominations. — Le Conseil d'Etat a nommé définitivement Mlle Céline Molyat aux fonctions de maîtresse de couture à l'École primaire de Pressings.

M. Jacques Laurent a été nommé membre de la commission de pêche en remplacement de M. H. Couchet, qui n'a pas accepté sa nomination.

M. Marc Epiteaux a été nommé inspecteur du bétail en remplacement de M. Emile Epiteaux, décédé.

EDITIONS DU JOUR

Deuxième édition - 4 heures

Chronique locale

Cortège historique du 1er juin. — Conformément à la décision du comité chargé de l'organisation, pour le 1er juin, 500 personnes sera construite place Neuve devant le Conservatoire de Musique. Le cortège défilera devant l'estrade à l'aller et au retour. La location des places, toutes numérotées, aux prix de 5, 5 et 3 fr., est ouverte dès ce jour chez Mmo Chouet et Gaden, magasin de musique, Corratier, 16.

Bauderie de Florissant. — La vente en faveur de cet établissement a rapporté plus de 4000 francs. Ses organisateurs remercient tous les donateurs et acheteurs.

Le Consistoire de l'Église nationale protestante de Genève, a été convoqué en séance ordinaire pour le mardi 19 mai, à 5 h. Rapports et communications. Lettre du Conseil d'Etat relative au règlement des Conseils de paroisse. — Discussion sur les propositions soumises à la Conférence des Églises réformées suisses, à Frauenfeld, le 9 juin 1903.

Réunion hippique et... bataille de fleurs. — A propos de la réunion hippique organisée par le Rallye-sport pour le dimanche 24 mai, à 2 heures, aux Charmilles (Parc des sports), nous rappelons que les inscriptions se font dans tous les manèges et seront closes pour le concours d'obstacles, le championnat de saut, le parcours de chasse, les sauts couplés et les gymniques le 18 mai à midi.

Quant au concours de voitures fleuries qui terminera la réunion et sera la grande attraction du jour, il restera ouvert jusqu'au moment de la présentation, à tous les véhicules attelés et fleuries qui auront payé la finance d'entrée.

Il se manifeste déjà un entrain réjouissant pour ce concours nouveau à Genève, auquel, à titre d'encouragement, l'Association des amateurs de Genève a offert une superbe médaille qui sera attribuée au premier prix.

Après la distribution des bouquets et des flots de rubans en prévision de la bataille de fleurs, normale en prévision de laquelle des fleurs fonctionnelles seront vendues dans le parc.

Le comité informe messieurs les propriétaires de voitures que par suite d'un nouvel arrangement des estrades la place vis-à-vis de la grande tribune sera entièrement disponible ; prix d'entrée pour les voitures : à un cheval, cinq francs (avec cocher) ; à deux chevaux, dix francs (avec cocher). Pour les places en location, s'adresser au bureau des intérêts de Genève, place des Bergues, 3.

Conservatoire de musique. — Les auditions d'élèves de notre Conservatoire de musique ont lieu tous les jours, dans la grande salle de la Reformation à 5 heures et celle de la Salle de la Musique à 8 heures.

Très intéressant aussi l'allegro du concerto en ré de Mozart, pour flûte, délicatement joué par le jeune Casimir Kurz, élève de M. Gessert. Le chant solo était représenté par une élève de M. Katten, Mlle Lila Rogoz, qui a dit avec assurance et bon goût le *Chant d'Israël* de Weber.

Le concert de M. J. B. S. avait été brillant et de bonne tenue. Les cantates de Gregorius chantées avec un ensemble parfait par les élèves de la classe de M. Montillet. Très sincères compliments à M. Montillet qui dirigeait cette impeccable exécution.

On a également fort apprécié un charmant chœur pour voix de femmes, *Sur la mer*, de Vincent d'Indy, qui a fait valoir les jolies voix de toutes les élèves des diverses classes de chant. — M. Ketten dirigeait ce chœur, dont un des élèves de ce professeur, Mlle Héloïse Duto